



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 décembre 2025

Délibération n°5.CM7.2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le deux décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par M. le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de M. BESNIER Didier, Maire.

Présents : CANESTRARI Véronique – LEVARDON Michel - SAPLANA Javier – SOUCHE Antony – GROUILLER Elodie – COULLOMB Fabien – COLLOCA Cindy - SAVINAS Gaëlle – AYMARD Jean-Pierre – MEILHAC Laurent – MEYNIER Laurent – SAVELLI Eric – LABEILLE Séverine BOUR Lydie – BOYER Marc

Procurations : CHAMBOVET Cyrielle à CANESTRARI Véronique – PONÇON Lydie à LEVARDON Michel – BLANGERO Nathalie à BESNIER Didier

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Objet : Tarifs concessions cimetière

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 109.2012 du 21 février 2012 fixant les tarifs des concessions au cimetière ainsi que les tarifs du columbarium.

Il convient d'uniformiser les prix des concessions en pleine terre et le prix des cases au columbarium.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

CONCESSIONS PLEINE TERRE

| | | |
|------------------------------------|----------------|-------------------|
| Concessions de 2,50 m ² | durée : 30 ans | Prix : 500,00 € |
| | durée : 50 ans | Prix : 750,00 € |
| Concessions de 5 m ² | durée : 30 ans | Prix : 900,00 € |
| | durée : 50 ans | Prix : 1.350,00 € |

TARIFS COLUMBARIUM

| | | |
|----------------------------|----------------|-------------------|
| Concessions de 1 à 4 urnes | durée : 30 ans | Prix : 900,00 € |
| | durée : 50 ans | Prix : 1.350,00 € |

Pénalités journalières pour dépassement du délai de dépôt dans le dépositoire Prix : 17,00 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercices : 19

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture



Le Maire,
Didier BESNIER

Le Secrétaire,
Antony SOUCHE